Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 019-211904206-20261026-DELIB_051-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANTEIX

Le vingt-six octobre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Catherine VIDAL - Jean-Pierre VERGNE - Evelyne LAVENU - Isabelle BAUDRY - Franck MIGNAT - Carla AFONSO DA CRUZ - Karine RABES - Vanessa CARAMINOT - Eric LIVET - Philippe TERRANA - Romain CLERGEAU - Julien QUERE

Excusés représentés : Evelyne LAVENU représentée par Françoise SERRE

Excusés non représentés :

Philippe TERRANA est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 22 octobre 2026

Délibération 2026-051

Renouvellement de la convention portant recours au service « instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols » assuré par Tulle Agglo

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le service « Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols a été constitué par Tulle Agglo à compter du 1er juillet 2015 - délibération du Conseil Communautaire du 13/04/2015.

Par délibération du 14/09/2017 et convention du 26/09/2017, il assure pour la commune de Chanteix, et 26 autres communes membres dotées d'un document d'urbanisme, l'instruction règlementaire des autorisations du droit du sols et rédige des propositions à leur intention.

Le bureau communautaire de Tulle Agglo, par décision du 06/07/2026, a validé une nouvelle convention cadre, effective à compter du 1er juillet 2026, qu'il convient d'approuver pour continuer à bénéficier du service instructeur.

La nouvelle convention a été mise à disposition des élus pour lecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la nouvelle convention cadre proposée Tulle Agglo en date du 06 juillet 2026 ;
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer cette dernière et permettre la continuité de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols de la commune de Chanteix.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal

Membres présents : 14
Membres absents : 1

Votants : 15
Suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 019-211904206-20261026-DELIB_051-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Acte certifié conforme par monsieur le Maire et rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de TULLE
Publié le 28/10/2026
Transmis au représentant de l'Etat le 28/10/2026

Le Maire,
Jean MOUZAT